



FME
ÉCHAFAUDAGES
PRÉVENTION ▲ FORMATION



FORMATION
LIVRET
édition 2022



**“Formez vos salariés,
garantissez leur sécurité”**

I Equipe

- Yohann BALFIN
- Luis-Manuel SANTOS
- Gerson MELENDEZ

I Compétences

- 15 ans d'expérience
- Ingénieurs calculs
- Dirigeants d'entreprise
- Monteurs d'échafaudages



I Assistance +

Détachement de personnel expert en échafaudages pour vos réceptions.

Assistance Technique et implantation de chantiers complexes.

I Formation au montage des échafaudages

Formez vos salariés c'est garantir leur sécurité et la conformité de vos chantiers !

- Toutes nos formations sont assurées par des professionnels expérimentés, doté d'une réelle expertise autour des métiers du travail en hauteur et de l'échafaudage (Bureau d'Étude, Montage et Gestion de chantiers complexes)
- Déplacements nationaux et internationaux
- Toutes nos formations sont assurées également en Anglais, pour des besoins internationaux. Scaffolding training : Safety at Work, International Regulation

■ Un catalogue de formation complet

Échafaudage, plate-forme, étaieement, EPI, accès mécanisé, audit sécurité, calcul de structure

■ Une proximité avec le formateur

- Echanger à tout moment avec le formateur en cas de besoin
- Sélectionner la formation qui vous correspond à vous ainsi qu'à l'ensemble de votre personnel
- Participer à des formations habilitées et certifiées

■ Matériel et équipements professionnels

- Échafaudage Cobra, Multidirectionnel 360° certifié NF, fabricant ABC Minet
- Échafaudage Viper, Cadre-Multidirectionnel certifié NF, fabricant ABC Minet
- Une gamme d'équipements et protections individuelles (EPI) complète et professionnelle disponible à l'achat
- Équipements et outils professionnels

■ Tarifs

Pour plus d'informations, demandez votre devis personnalisé sur notre site : www.abcminet.fr/contact ou par téléphone au 04 77 22 09 79

Nous vous contacterons dans un délais de 24 heures (jours ouvrés), pour organiser votre session de formation dans le mois qui suit votre demande.



FME
ÉCHAFAUDAGES
PRÉVENTION ▲ FORMATION



CERTIFICAT

RNQ / 2112-014

DELIVREE EN L'APPLICATION DE L'ARTICLE 2° du I de l'article 6 de la loi N° 2018-771 du 5 septembre 2018

Qualité des actions concourant au développement des compétences

FORMATION MONTAGE ECHAFAUDAGE (F.M.E.)

25 rue Louis Chatin - 42400 SAINT CHAMOND

N° SIRET : 49367768600039

N° déclaration d'activité : 824201986642

Satisfait aux exigences définies par

- Article 1 du décret N° 2019-564 du 6 juin 2019 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle modifié
- Le Décret 2019-565 du 6 juin 2019 relatif au référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences modifié
- Articles 1 et 3 de l'arrêté du 6 juin 2019 relatif aux modalités d'audit modifié
- Le Règlement de certification en vigueur disponible sur le site internet Socotec Certification France

Pour la ou les catégorie(s) d'action suivante(s)

- L. 6313-1 – 1° : Les actions de formation
- L. 6313-1 – 2° : Les bilans de compétences
- L. 6313-1 – 3° : Les actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience, dans les conditions prévues au livre IV de la présente partie
- L. 6313-1 – 4° : Les actions de formation par apprentissage, au sens de l'article L. 6211-2

Délivré le : 06/12/2021

Valable jusqu'au : 05/12/2024

Thomas HENNION Directeur Opérationnel

(Sous réserve du maintien de la conformité aux exigences applicables)

Ce certificat n'a qu'une valeur indicative. Il pourra être suspendu ou retiré avant sa date d'échéance dans les cas prévus à l'article 5 de l'arrêté du 6 juin 2019 relatif aux modalités d'audit associées au référentiel national mentionné à l'article D.6316-1-1 du code du travail.

La validité réelle d'un certificat Socotec Certification International est matérialisée par la présence dans l'annuaire des certifiés disponible sur le site internet de Socotec Certification France à l'adresse :

www.socotec-certification-international.fr



ACCREDITATION N° 5-0591
PORTEE DISPONIBLE SUR
WWW.COFRAC.FR



Pourquoi Choisir FME ?

■ Habilitation INRS

Notre organisme de formation délivre des formations reconnus et certifiés par l'état.

- Nos programmes de formation sont conformes au référentiel INRS «dispositif échafaudages de pied R408» et du «dispositif des échafaudages roulants 457».
- Nos formations sont dispensées par un formateur habilité INRS.

Cette habilitation offre une qualité unique délivrée par des certificateurs officiels et permettant de faire appel à des fonds publics ou mutualisés. Elle atteste la qualité du processus mis en œuvre par les organismes de formation et permet une lisibilité de l'offre de formation auprès des entreprises et des usagers, en associant la certification qualité à une marque.

Plus d'informations : www.inrs.fr



■ Certification QUALIOPi

Le label QUALIOPi a pour rôle de certifier que le processus engagé par les prestataires d'actions est de qualité et concourt bien au développement des compétences. Elle assure également une plus grande lisibilité des formations offertes auprès des entreprises pour les usagers. Elle est délivrée par un organisme tiers accrédité ou autorisé par le COFRAC (Comité Français d'Accréditation).

Cette certification offre une qualité unique délivrée par des certificateurs indépendants et permettant de faire appel à des fonds publics ou mutualisés (aides, subventions). Elle atteste de la qualité du processus mis en œuvre par les organismes de formation et permet une lisibilité de l'offre de formation auprès des entreprises et des usagers, en associant la certification qualité à une marque.

Dans l'article 6 de la loi n°2018-771 du 05 Septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, il est précisé l'obligation de certification pour tout prestataire d'actions concourant au développement des compétences.



**Notre organisme de formation est certifié QUALIOPi pour la catégorie d'action suivante,
(L. 6313-1-1°) Activités d'action de formation.**

Subvention de votre formation !

■ Éligible au subventionnement des OPCO (Anciennement OPCA)

Les OPCO (Opérateur de Compétence) conseillent, informent, aide à l'élaboration des projets de formation et prend donc en charge leur financement. Ils jouent donc un rôle central dans l'élaboration des plans de formation. Toutes les entreprises sont tenues de participer à la formation continue de leurs employés, et sont astreintes par la loi à contribuer financièrement à la formation professionnelle. La majorité des entreprises délèguent leurs actions de formation à l'OPCO dont elles dépendent. Elles versent les contributions de formation à cet organisme qui se charge de les reverser aux bénéficiaires des formations.

La liste des OPCO qui ont reçu l'agrément au 1er avril 2019 est enfin connue. Les arrêtés portant sur l'agrément des 11 OPCO (opérateurs de compétences) sont parus le 31 mars 2019 dans le Journal Officiel. Comme prévu dans la loi du 5 septembre 2018, « Avenir professionnel », ces nouveaux acteurs de la formation professionnelle prennent le relais des OPCA (organisme paritaire collecteur agréé) dans la collecte de la cotisation au titre de la formation professionnelle et la prise en charge du financement des différents dispositifs de formation, entre autres.

- OCAPIAT : agriculture et de l'agroalimentaire
- OPCO 2i : industrie, métallurgie, textile, etc.
- OPCOMMERCE (OPCO Commerce) : vente, négoce, commerce de détail, commerce de gros, etc.
- OPCO AFDAS : culture, industries créatives, médias, communication, sport, loisirs et divertissement
- OPCO ATLAS : services financiers et conseil
- OPCO Cohésion sociale : centres socio-culturels, animation, insertion, Pôle emploi, régie de quartier, HLM, etc.
- OPCO Construction : bâtiment, travaux publics, négoce des matériaux de construction et entreprises de l'architecture
- OPCO Entreprises de proximité : artisanat, profession libérales, commerce de proximité
- OPCO AKTO (Entreprises et salariés des services à forte intensité de main-d'œuvre) : Propreté, Prévention Sécurité, Commerce de gros, Travail temporaire, Hôtels, Cafés, Restaurants
- OPCO Mobilités : transports et services de l'automobile
- OPCO Santé : santé, médico-social et social

Pour demander à un OPCO de financer une formation, il est nécessaire de contacter un conseiller qui transmettra un dossier de prise en charge à remplir et à renvoyer accompagné d'un devis fourni par l'organisme de formation agréé choisi.



■ Éligible au subventionnement de la CNAM*

Pour bénéficier du subventionnement CARSAT AFS+ l'entreprise devra avoir formé depuis moins de 5 ans au moins un de ses salariés au montage, au démontage et à l'utilisation des échafaudages, auprès d'un organisme de formation conventionné par la CNAM. Pour plus d'informations, notre équipe de formateur reste à votre écoute.

** Sous réserve de disponibilité des aides en fonction de la période et d'éligibilité aux conditions générales de « l'Aide Échafaudage+ » après examen de votre dossier par la Caisse Régionale dont dépend votre entreprise.*

Pour plus d'informations sur les conditions de l'offre « Aide Échafaudage+ » rendez vous sur le site ameli.fr/entreprise ou contacter la Caisse d'assurance retraite et santé au travail (Carsat), Cramif (pour l'Île-de-France) ou les CGSS (outr-mer).



I Assistance +

A la suite des stages de réception, conformité des échafaudages fixes et roulants, de nombreux clients nous ont demandé d'intervenir directement sur site pour les assister lors des premiers contrôles d'échafaudages ou lors des périodes de grands arrêts.

FME a alors développé un nouveau service de contrôle in situ et d'assistance technique !

I Nos engagements !

Mise à disposition d'un expert en échafaudages pour la réception en conformité des équipement et du matériel ou une assistance au montage partout en France.

- **Une préparation en amont**
 - Étude et définition précise du cahier des charges
- **Un suivi complet pendant les phases de montage**
 - Sécurisation et suivi du montage de la structure
- **Un accompagnement tout au long de chaque processus**
 - Réception, conformité de la structure
- **Un contrôle qualité et sécurité permanent**
 - Examen de montage et d'installation
 - Examen d'adéquation
 - Examen de l'état de conservation

I Programmes de formation

Nos formations sont basées sur le cahier des charges relatif au dispositif de formation à la prévention des risques professionnels et du travail en hauteur.

Ces prérogatives obligatoires sont établies par l'INRS et la CNAM.

Programme de formation n°1 (R408)

Monter, utiliser et réaliser la vérification journalière des échafaudages de pied.

10

Programme de formation n°2 (R408)

Vérifier, réceptionner et réaliser la maintenance des échafaudages de pied.

12

Programme de formation n°3 (R408)

Utiliser des échafaudages de pied.

14

Programme de formation n°4 (R408)

Utiliser des réaliser la vérification journalière des échafaudages de pied.

16

Programme de formation n°5 (R457)

Utiliser des réaliser la vérification journalière des échafaudages de pied

18

Programme de formations associés n°1 et 2

Monter, utiliser et réaliser la vérification des échafaudages roulants (au sens de la R457).

20

Les compétences validées grâce à nos différentes formations

■ Domaines de compétences visés pour le monteur, utilisateur des échafaudages de pied.

Cette formation s'adresse aux entreprises mettant en œuvre des échafaudages de pied de hauteur inférieure à 24 mètres montés conformément à la notice technique du fabricant, pour réaliser les travaux de leur propre activité. **Le monteur dispose des compétences de l'utilisateur et vérificateur journalier.**

Programme de formation n°1

Compétence 1	Se situer et être acteur de la prévention des risques
Compétence 2	Monter et démonter un échafaudage de pied conformément à la notice du fabricant
Compétence 3	Réaliser la vérification journalière d'un échafaudage de pied
Compétence 4	Utiliser un échafaudage de pied en sécurité

■ Domaines de compétences visés pour le vérificateur des échafaudages de pied.

Cette formation s'adresse aux entreprises mettant en œuvre des échafaudages de pied de hauteur inférieure à 24m montés conformément à la notice technique du fabricant, pour réaliser les travaux de leur propre activité. **Le vérificateur dispose des compétences du vérificateur journalier et des compétences de l'utilisateur limitées à la mission de vérificateur.**

Programme de formation n°2

Compétence 1	Se situer et être acteur de la prévention des risques
Compétence 4	Utiliser un échafaudage de pied en sécurité
Compétence 5	Réaliser les vérifications de mises, remises en service, trimestrielles et journalières d'un échafaudage de pied

■ Domaines de compétences visés pour l'utilisateur des échafaudages de pied.

Programme de formation n°3

Compétence 1	Se situer et être acteur de la prévention des risques
Compétence 4	Utiliser un échafaudage de pied en sécurité

■ Domaines de compétences visés pour l'utilisateur et vérificateur journalier des échafaudages de pied.

Programme de formation n°4

Compétence 1	Se situer et être acteur de la prévention des risques
Compétence 3	Réaliser la vérification journalière d'un échafaudage de pied
Compétence 4	Utiliser un échafaudage de pied en sécurité

■ Domaines de compétences visés pour le monteur, utilisateur et vérificateur journalier des échafaudages roulants.

Programme de formation n°5

Compétence 1	Se situer et être acteur de la prévention des risques
Compétence 3	Réaliser la vérification journalière d'un échafaudage de pied
Compétence 4	Utiliser un échafaudage de pied en sécurité

Programme de Formation n°1

Monter, utiliser et réaliser la vérification journalière des échafaudages de pied (au sens de la R408).

■ Public

Toute personne appelée à monter, démonter et réaliser la vérification journalière d'un échafaudage de pied de hauteur inférieure à 24 m conformément à la notice technique du fabricant, pour réaliser les travaux de sa propre activité et à utiliser cet échafaudage.

- **Nombre de stagiaires minimum : 3 personnes**
- **Nombre de stagiaires maximum : 8 personnes**

Cette formation est accessible aux publics en situation de handicap (PSH) et personnes à mobilité réduite (PMR), des aménagements peuvent être prévus en fonction des profils, nous contacter pour plus d'informations.

■ Prérequis

Il est de la responsabilité du donneur d'ordre de s'assurer que le stagiaire dispose des prérequis ci-dessous.

- Avoir une expérience professionnelle de 6 mois dans le domaine des échafaudages utilisation et/ou montage
- Avoir la connaissance de la langue française nécessaire à la compréhension de la notice du fabricant (textes, plans et schémas)
- Bénéficier d'une aptitude médicale aux risques de chute de hauteur sans restriction au port de charges
- Etre formé à l'utilisation des Équipements de Protection Individuelle (EPI) contre les chutes de hauteur
- Accessibilité : aucune évaluation préalable n'est nécessaire pour participer à cette formation

■ Durée totale

- **3 journées, soit 21 heures**
- Le déroulement de la formation alterne les parties théorique et pratique

Nota Bene 1 : Dans le cas où la formation « Monter, utiliser et réaliser la vérification journalière des échafaudages de pied » (3 jours) et la formation « Vérifier, réceptionner et réaliser la maintenance des échafaudages de pied (au sens de la R408) » (2 jours) sont associées, la durée totale de la formation peut être ramenée à 4 jours pour 8 stagiaires maximum.

Nota Bene 2 : Dans le cas où la formation « Monter, utiliser et réaliser la vérification journalière des échafaudages de pied » (3 jours) et la formation « Monter, vérifier et utiliser des échafaudages roulants » (2 jours) sont associées, la durée totale de la formation peut être ramenée à **4 jours pour 8 stagiaires maximum.**

■ La théorie : méthode pédagogique et durée

- Exposé et apport de compétences théoriques autour des processus lié au montage, à l'utilisation et la vérification journalière d'un échafaudage de pied
- **Durée : 10 heures**

■ La pratique : méthode pédagogique et durée

- Mise en œuvre pratique des processus : montage, utilisation et la vérification journalière d'un échafaudage de pied
- **Durée : 11 heures**

■ Matériel mis à disposition

- Échafaudage Cobra, Multidirectionnel 360° certifié NF, fabricant ABC Minet
- Échafaudage Viper, Cadre-Multidirectionnel certifié NF, fabricant ABC Minet
- Extractomètre

Les cas pratiques mobiliseront des échafaudages disposant au minimum 3 travées sur 3 niveaux, et comprendront obligatoirement des configurations faisant appel au montage et démontage en sécurité collective (type MDS) et d'autres nécessitant l'utilisation de protections individuelles contre les chutes de hauteur (EPI anti-chutes), réalisés à chaque fois dans le respect des notices du fabricant. Un des échafaudages fera aussi appel à des ancrages en façades

■ Objectifs

- Se situer et être acteur de la prévention des risques
- Monter et démonter un échafaudage de pied conformément à la notice du fabricant
- Réaliser la vérification journalière d'un échafaudage de pied
- Utiliser un échafaudage de pied en sécurité

■ Domaines de compétences visés

- Savoir monter, utiliser, et réaliser la vérification journalière des échafaudages de pied
- Connaître les risques liés à cette activité, les règles et processus à suivre en matière de prévention et de sécurité

■ Programme de formation (au sens de la R408 de la CNAM)

- Les enjeux de la prévention : contraintes et risques spécifiques liés au travail en hauteur
- Les rôles et responsabilités des différents acteurs
- La prévention des risques (Signaler les situations dangereuses, communiquer rendre compte)
- Les différents types d'échafaudages de pied et leur domaine d'utilisation
- Les règles d'utilisation en sécurité des échafaudages de pied
- L'exploitation de la notice du fabricant
- Les règles pratiques d'implantation et de construction des échafaudages de pied
- La préparation du montage des échafaudages de pied
- Le montage et le démontage en sécurité des échafaudages de pied
- La vérification journalière (examen de l'état de conservation) des échafaudages de pied
- Les documents de chantier (lecture de plan, réalisation de croquis, établissement de nomenclatures)

■ Finalité

Monter, utiliser, réaliser la vérification journalière et démonter un échafaudage de pied conformément à la notice du fabricant dans la limite des montages énumérés ci-dessous.

- Montage avec console
- Montage porte à faux
- Montage poutre de franchissement
- Potence, poulie à cliquets et corde de levage

■ Évaluation et validation

- Évaluation théorique des acquis sur contrôle QCM
- Évaluation pratique des acquis avec mise en situation réelle et exercices de montage, utilisation et vérification d'un module de chantier
- Obtention de l'attestation de compétences formation validant les acquis en cas de réussite aux tests pratiques et théoriques. Attestation non-certifiante et non-diplômante au titre du RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles)

■ Formateur habilité et reconnu par l'INRS

- Programme de formation conforme au référentiel INRS, **dispositif échafaudages de pied R408**
- Formation dispensée par un formateur habilité et reconnu par l'INRS

Programme de Formation n°2

Vérifier, réceptionner et réaliser la maintenance des échafaudages de pied (au sens de la R408).

■ Public

- Toute personne désignée par le chef d'entreprise pour réaliser les vérifications (suivant l'arrêté du 21 décembre 2004) des échafaudages de pied de hauteur inférieure à 24 mètres montés par l'entreprise conformément à la notice technique du fabricant, pour sa propre activité
- Toute personne ayant à réceptionner (1) une prestation de mise à disposition d'un échafaudage monté
- Toute personne ayant à prévoir et commander une prestation de mise à disposition d'un échafaudage

Nota Bene : Le chef d'établissement demeure responsable de confier une mission de réception et de vérification, en adéquation avec l'expérience et la qualification de la personne concernée

- **Nombre de stagiaires minimum : 3 personnes**
- **Nombre de stagiaires maximum : 10 personnes**

Cette formation est accessible aux publics en situation de handicap (PSH) et personnes à mobilité réduite (PMR), des aménagements peuvent être prévus en fonction des profils, nous contacter pour plus d'informations.

■ Prérequis

Il est de la responsabilité du donneur d'ordre de s'assurer que le stagiaire dispose des prérequis ci-dessous.

- Avoir une expérience professionnelle de 6 mois dans le domaine des échafaudages : utilisation ou montage ou encadrement de chantier
- Maîtriser la langue française parlée et écrite
- Maîtriser les mathématiques élémentaires
- Maîtriser la lecture courante de plans
- Accessibilité : aucune évaluation préalable n'est nécessaire pour participer à cette formation

■ Durée totale

- **2 journées, soit 14 heures**
- Le déroulement de la formation alterne les parties théorique et pratique

■ La théorie : méthode pédagogique et durée

- Exposé et apport de compétences théoriques autour des processus liés à la vérification, la réception et la réalisation de maintenances des échafaudages de pied (au sens de la R408).
- **Durée : 7 heures**

■ La pratique : méthode pédagogique et durée

- Mise en œuvre pratique des processus : vérifier, réceptionner et réaliser la maintenance des échafaudages de pied (au sens de la R408)
- **Durée : 7 heures**

■ Matériel mis à disposition

- Échafaudage Cobra, Multidirectionnel 360° certifié NF, fabricant ABC Minet
- Échafaudage Viper, Cadre-Multidirectionnel certifié NF, fabricant ABC Minet
- Extractomètre

Les cas pratiques mobiliseront des échafaudages disposant au minimum 3 travées sur 3 niveaux, et comprendront obligatoirement des configurations faisant appel au montage et démontage en sécurité collective (type MDS) et d'autres nécessitant l'utilisation de protections individuelles contre les chutes de hauteur (EPI anti-chutes), réalisés à chaque fois dans le respect des notices du fabricant. Un des échafaudages fera aussi appel à des ancrages en façades.

(1) Nos formations sont éligibles au subventionnement OPCA / OPCO ainsi qu'au subventionnement de la CNAM* et l'aide CARSAT, AFS Echafaudage+

■ Objectifs

- Se situer et être acteur de la prévention des risques
- Utiliser un échafaudage de pied en sécurité dans le cadre des compétences de vérifications
- Réaliser les vérifications de mises, remises en service, trimestrielles et journalières d'un échafaudage de pied

■ Domaines de compétences visés

- Savoir vérifier, réceptionner et réaliser la maintenance des échafaudages de pied (au sens de la R408)
- Connaître les risques liés à cette activité, les règles et processus à suivre en matière de prévention et de sécurité

■ Programme de formation (au sens de la R408 de la CNAM)

- Les enjeux de la prévention : contraintes et risques spécifiques liés au travail en hauteur
- Les rôles et responsabilités des différents acteurs
- La prévention des risques (Signaler les situations dangereuses, communiquer rendre compte)
- Les différents types d'échafaudages de pied et leur domaine d'utilisation
- Les règles d'utilisation en sécurité des échafaudages de pied
- L'exploitation de la notice du fabricant
- Le cadre réglementaire des vérifications des échafaudages et les responsabilités qui en découlent
- L'examen de montage et d'installation de l'échafaudage et/ou réceptionner l'échafaudage avant utilisation
- L'examen de l'état de conservation (approfondi le cas échéant) de l'échafaudage et/ou assurer la maintenance de l'échafaudage
- Le compte-rendu / procès-verbal de réception
- Les règles d'utilisation d'un échafaudage fixe en sécurité

■ Finalité

Réaliser les vérifications réglementaires de mises et remises en service, trimestrielles et journalières prévues dans l'arrêté du 21 décembre 2004 d'un échafaudage de pied de hauteur inférieure à 24 mètres monté conformément à la notice du fabricant et au sens de la recommandation R408 :

- Réceptionner (1) l'échafaudage avant utilisation
- Assurer la maintenance de l'échafaudage (hors opérations de démontage/montage (2) d'éléments de l'échafaudage)
- Utiliser l'échafaudage dans le cadre de sa mission de vérification

(1) Réceptionner : opération qui consiste à prendre livraison de l'échafaudage et à vérifier si il répond à la commande, est monté selon les règles de l'art et est en bon état. (2) Les opérations de montage/démontage doivent être réalisées par une personne formée.

■ Évaluation et validation

- Évaluation théorique des acquis sur contrôle QCM
- Évaluation pratique des acquis avec mise en situation réelle et exercices de vérification, réception et contrôle de maintenance d'un module de chantier
- Obtention de l'attestation de compétences formation validant les acquis en cas de réussite aux tests pratiques et théoriques. Attestation non-certifiante et non-diplômante au titre du RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles)

■ Formateur habilité et reconnu par l'INRS

- Programme de formation conforme au référentiel INRS, dispositif échafaudages de pied R408
- Formation dispensée par un formateur habilité et reconnu par l'INRS

Programme de Formation n°3

Utiliser des échafaudages de pied.

■ Public

Toute personne de l'entreprise ayant à travailler sur des échafaudages de pied

- **Nombre de stagiaires minimum : 3 personnes**
- **Nombre de stagiaires maximum : 10 personnes**

Cette formation est accessible aux publics en situation de handicap (PSH) et personnes à mobilité réduite (PMR), des aménagements peuvent être prévus en fonction des profils, nous contacter pour plus d'informations.

■ Prérequis

Il est de la responsabilité du donneur d'ordre de s'assurer que le stagiaire dispose des prérequis ci-dessous.

- Le stagiaire devra avoir la connaissance de la langue française nécessaire à la compréhension de la notice du fabricant (textes, schémas et plans)
- Accessibilité : aucune évaluation préalable n'est nécessaire pour participer à cette formation

■ Durée totale

- **1/2 journée, soit 3 heures 30 minutes**
- Le déroulement de la formation alterne les parties théorique et pratique

■ La théorie : méthode pédagogique et durée

- Exposé et apport de compétences théoriques autour des processus lié à l'utilisation en sécurité d'un échafaudage de pied
- **Durée : 1 heure 30 minutes**

■ La pratique : méthode pédagogique et durée

- Mise en œuvre pratique des processus : utilisation en sécurité d'un échafaudage de pied
- **Durée : 2 heures**

■ Matériel mis à disposition

- Échafaudage Cobra, Multidirectionnel 360° certifié NF, fabricant ABC Minet
- Échafaudage Viper, Cadre-Multidirectionnel certifié NF, fabricant ABC Minet

■ Objectifs

- Se situer et être acteur de la prévention des risques
- Utiliser un échafaudage de pied en sécurité

■ Domaines de compétences visés

- Savoir utiliser un échafaudage de pied en sécurité
- Connaître les risques liés à cette activité, les règles et processus à suivre en matière de prévention et de sécurité

■ Programme de formation (au sens de la R408 de la CNAM)

- Les enjeux de la prévention : contraintes et risques spécifiques liés au travail en hauteur
- Les rôles et responsabilités des différents acteurs
- La prévention des risques (Signaler les situations dangereuses, communiquer rendre compte)
- Les différents types d'échafaudages de pied et leur domaine d'utilisation
- Les règles d'utilisation en sécurité des échafaudages de pied

■ Finalité

- Etre capable de travailler en sécurité sur un échafaudage de pied

■ Évaluation et validation

- Évaluation théorique des acquis sur contrôle QCM
- Évaluation pratique des acquis avec mise en situation réelle et exercices d'utilisation et vérification journalière d'un module de chantier
- Obtention de l'attestation de compétences formation validant les acquis en cas de réussite aux tests pratiques et théoriques. Attestation non-certifiante et non-diplômante au titre du RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles)

■ Formateur habilité et reconnu par l'INRS

- Programme de formation conforme au référentiel INRS, **dispositif échafaudages de pied R408**
- Formation dispensée par un formateur habilité et reconnu par l'INRS

Programme de Formation n°4

Utiliser et réaliser la vérification journalière des échafaudages de pied.

■ Public

Toute personne de l'entreprise ayant à travailler sur un échafaudage de pied et désignée par le chef d'entreprise pour réaliser la vérification journalière (suivant l'arrêté du 21 décembre 2004).

Nota : Le chef d'établissement demeure responsable de confier une mission de réception et de vérification, en adéquation avec l'expérience et la qualification de la personne concernée.

- **Nombre de stagiaires minimum : 3 personnes**
- **Nombre de stagiaires maximum : 10 personnes**

Cette formation est accessible aux publics en situation de handicap (PSH) et personnes à mobilité réduite (PMR), des aménagements peuvent être prévus en fonction des profils, nous contacter pour plus d'informations.

■ Prérequis

Il est de la responsabilité du donneur d'ordre de s'assurer que le stagiaire dispose des prérequis ci-dessous.

- Le stagiaire devra avoir la connaissance de la langue française nécessaire à la compréhension de la notice du fabricant (textes, schémas et plans)
- Accessibilité : aucune évaluation préalable n'est nécessaire pour participer à cette formation

■ Durée totale

- **1 journée, soit 7 heures**
- Le déroulement de la formation alterne les parties théorique et pratique

■ La théorie : méthode pédagogique et durée

- Exposé et apport de compétences théoriques autour des processus lié à l'utilisation en sécurité d'un échafaudage de pied
- **Durée : 4 heures**

■ La pratique : méthode pédagogique et durée

- Mise en œuvre pratique des processus : utilisation en sécurité d'un échafaudage de pied
- **Durée : 3 heures**

■ Matériel mis à disposition

- Échafaudage Cobra, Multidirectionnel 360° certifié NF, fabricant ABC Minet
- Échafaudage Viper, Cadre-Multidirectionnel certifié NF, fabricant ABC Minet
- Extractomètre

■ Objectifs

- Se situer et être acteur de la prévention des risques
- Réaliser la vérification journalière d'un échafaudage de pied
- Utiliser un échafaudage de pied en sécurité

■ Domaines de compétences visés

- Savoir utiliser et réaliser la vérification journalière des échafaudages de pied.
- Connaître les risques liés à cette activité, les règles et processus à suivre en matière de prévention et de sécurité

■ Programme de formation (au sens de la R408 de la CNAM)

- Les enjeux de la prévention : contraintes et risques spécifiques liés au travail en hauteur
- Les rôles et responsabilités des différents acteurs
- La prévention des risques (Signaler les situations dangereuses, communiquer rendre compte)
- Les différents types d'échafaudages de pied et leur domaine d'utilisation
- Les règles d'utilisation en sécurité des échafaudages de pied
- L'exploitation de la notice du fabricant
- Le cadre réglementaire des vérifications des échafaudages et les responsabilités qui en découlent
- L'examen de l'état de conservation de l'échafaudage

■ Finalité

- Etre capable d'utiliser et réaliser la vérification journalière d'un échafaudage de pied.

■ Évaluation et validation

- Évaluation théorique des acquis sur contrôle QCM
- Évaluation pratique des acquis avec mise en situation réelle et exercices d'utilisation et vérification journalière d'un module de chantier
- Obtention de l'attestation de compétences formation validant les acquis en cas de réussite aux tests pratiques et théoriques. Attestation non-certifiante et non-diplômante au titre du RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles)

■ Formateur habilité et reconnu par l'INRS

- Programme de formation conforme au référentiel INRS, **dispositif échafaudages de pied R408**
- Formation dispensée par un formateur habilité et reconnu par l'INRS

Programme de Formation n°5

Monter, vérifier et utiliser des échafaudages roulants (au sens de la R457).

■ Public

Toute personne de l'entreprise ayant à monter, vérifier (suivant l'arrêté du 21 décembre 2004), utiliser et démonter un échafaudage roulant conformément à la notice technique du fabricant et désignée par le chef d'entreprise.

- **Nombre de stagiaires minimum : 3 personnes**
- **Nombre de stagiaires maximum : 8 personnes**

Cette formation est accessible aux publics en situation de handicap (PSH) et personnes à mobilité réduite (PMR), des aménagements peuvent être prévus en fonction des profils, nous contacter pour plus d'informations.

■ Prérequis

Il est de la responsabilité du donneur d'ordre de s'assurer que le stagiaire dispose des prérequis ci-dessous.

- Avoir la connaissance de la langue française nécessaire à la compréhension de la notice du fabricant (textes, plans et schémas)
- Bénéficier d'une aptitude médicale aux risques de chute de hauteur sans restriction au port de charges et permettant d'effectuer des opérations de montage et de démontage des échafaudages, donné dans le cadre du suivi individuel renforcé prévu par l'article R.4624-23 du code du travail.
- Etre formé à l'utilisation des Équipements de Protection Individuelle (EPI) contre les chutes de hauteur
- Accessibilité : aucune évaluation préalable n'est nécessaire pour participer à cette formation

■ Durée totale

- **2 journées, soit 14 heures**
- Le déroulement de la formation alterne les parties théorique et pratique

■ La théorie : méthode pédagogique et durée

- Exposé et apport de compétences théoriques autour des processus : montage, utilisation en sécurité et réalisation des vérifications d'un échafaudage roulant
- **Durée : 7 heures**

■ La pratique : méthode pédagogique et durée

- Mise en œuvre pratique des processus : montage, utilisation en sécurité et réalisation des vérifications d'un échafaudage roulant
- **Durée : 7 heures**

■ Matériel mis à disposition

- Échafaudage Rollstar 2-254, à perche certifié NF, fabricant DUARIB
- Échafaudage Totem 2 line-180, monobloc MDS certifié NF, fabricant COMABI

■ Objectifs

- Se situer et être acteur de la prévention des risques
- Monter et démonter un échafaudage roulant conformément à la notice du fabricant
- Réaliser les vérifications de mises, remise en service, trimestrielles et journalières d'un échafaudage roulant
- Utiliser un échafaudage roulant en sécurité

■ Contenu du programme de formation (au sens de la R457 de la CNAM)

- Les enjeux de la prévention
- Les rôles et responsabilités des différents acteurs
- La prévention des risques (Signaler les situations dangereuses, communiquer rendre compte)
- Les différents types d'échafaudages roulants et leur domaine d'utilisation
- L'exploitation de la notice du fabricant
- Le cadre réglementaire des vérifications des échafaudages et les responsabilités qui en découlent
- La préparation du montage
- Le montage et le démontage en sécurité d'un échafaudage roulant
- L'examen d'adéquation
- L'examen de montage et d'installation de l'échafaudage roulant
- La vérification journalière
- Le compte-rendu de vérification
- Les règles d'utilisation en sécurité d'un échafaudage roulant

■ Finalité

- Etre capable de monter, utiliser et réaliser les vérifications règlementaires de mises et remises en service, trimestrielles et journalières prévues par l'arrêté du 21 décembre 2004 et au sens de la R457, et démonter un échafaudage roulant conformément à la notice du fabricant.

■ Évaluation et validation

- Évaluation théorique des acquis sur contrôle QCM
- Évaluation pratique des acquis avec mise en situation réelle
- Obtention de l'attestation de compétences formation validant les acquis en cas de réussite aux tests pratiques et théoriques. Attestation non-certifiante et non-diplômante au titre du RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles)

■ Formateur habilité et reconnu par l'INRS

- Programme de formation conforme au référentiel INRS, **dispositif échafaudages roulants R457**
- Formation dispensée par un formateur habilité et reconnu par l'INRS

Programme de Formation Associé n°1 et 2

Monter, utiliser et réaliser la vérification journalière des échafaudages de pied + Vérifier, réceptionner et réaliser la maintenance des échafaudages de pied (au sens de la R408).

■ Public

- **Nombre de stagiaires minimum : 3 personnes**
- **Nombre de stagiaires maximum : 8 personnes**

Cette formation est accessible aux publics en situation de handicap (PSH) et personnes à mobilité réduite (PMR), des aménagements peuvent être prévus en fonction des profils, nous contacter pour plus d'informations.

■ Prérequis

Il est de la responsabilité du donneur d'ordre de s'assurer que le stagiaire dispose des prérequis ci-dessous.

Le programme de formation associé requièrent les mêmes critères et prérequis que ceux mentionnés dans les formations n°1 et n°2 effectuées de façon individuelle. De même les moyens techniques, outils, matériel ainsi que le contenu et les compétences validées par les stagiaires sont identiques, **seules les spécificités mentionnées ci-après diffèrent.**

■ Durée totale

- **4 journées, soit 28 heures**
- Le déroulement de la formation alterne les parties théorique et pratique

■ La théorie : méthode pédagogique et durée

- **Durée : 14 heures**

■ La pratique : méthode pédagogique et durée

- **Durée : 14 heures**

■ Formateur habilité et reconnu par l'INRS

- Programme de formation conforme au référentiel INRS, **dispositif échafaudages de pied R408**
- Formation dispensée par un formateur habilité et reconnu par l'INRS



| Textes de référence relatifs aux échafaudages

Formez vos salariés c'est garantir la conformité de vos chantiers !

■ CODE DU TRAVAIL

Obligation de formation aux équipements de travaux en hauteur

Décret du 01/09/2004 : équipements de travail permettant le travail en hauteur

Obligation de formation à la réception et conformité des échafaudages

Arrêté du 21/12/2004 : vérification des échafaudages

Circulaire du 27/06/2005 : mise en œuvre des décrets et arrêtés de 2004

■ RISQUES PROFESSIONNELS

LES RECOMMANDATIONS DE LA CARSAT FAVORISENT UNE MISE EN APPLICATION DU CODE DU TRAVAIL

- Recommandation R408 : montage, utilisation et démontage des échafaudages de pied
- Recommandation R457 : montage, utilisation et démontage des échafaudages roulants

■ NORMES

- Normes européennes EN 12810 & EN 12811 : échafaudages fixes
- Norme européenne EN 1004 : échafaudages roulants
- Normes françaises NF P 93-521 & 93-522 : tours d'accès et escaliers de chantier

■ RECYCLAGE

Code du Travail : Article R4323-3

« La formation à la sécurité dont bénéficient les travailleurs chargés de l'utilisation ou de la maintenance des équipements de travail est renouvelée et complétée aussi souvent que nécessaire pour prendre en compte les évolutions de ces équipements ».

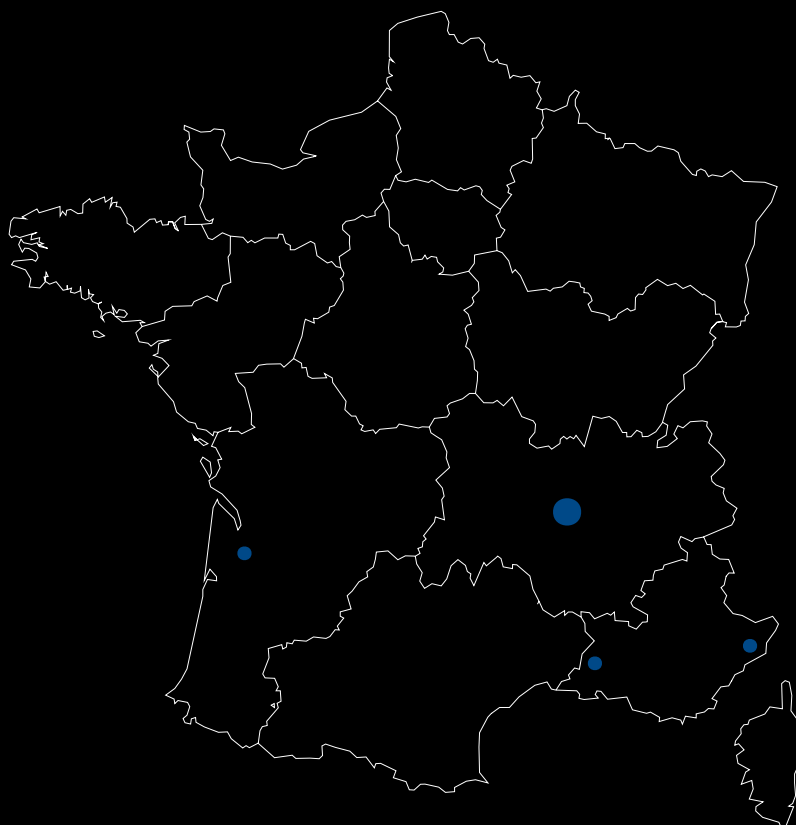
| Les principaux partenaires du processus habilitation et formation

- **L'Assurance maladie risques professionnels/INRS**
- **La Commission nationale d'habilitation (CNH)**
- **Les Carsat/Cram/CGSS**
- **Le département formation de l'INRS**
- **Assurance maladie risques professionnels**



**“Garantir votre sécurité,
notre priorité”**

Organisme de formation certifié Qualiopi et habilitéé INRS R408, R457, Travail en hauteur, EPI



Saint-Etienne

42400 Saint-Chamond

25 rue Louis Chatin, Zi Soie d'Izieux

Siège Social : fabrication, vente, location, formation

Marseille

13320 Bouc-Bel-Air

137 rue Louis Lépine

Agence : vente, location, formation

Nice

06510 Le Broc

1er Avenue, 18ème Rue, Zi de Carros

Agence : vente, location, formation

Bordeaux

33370 Tresses

12 rue Newton, Zi du Melac

Agence : vente, location, formation

Plus d'informations

04 77 22 09 79

www.abcminet.fr